

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

21 juin 2012

SOMMAIRE

Alpha Trains Group S.à r.l.	74592	Comindus S.A.	74586
Blue Finance International S.A.	74592	Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	74556
Caesar Properties Europe S.A.	74562	Conduit Savile Street S.à r.l.	74563
Can Benelux	74564	Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme	74562
Candara Invest S.A.	74557	Corporate Support and Facilities S.A.	74586
Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	74557	Cowell Real Estate S.A.	74591
Carthesio Holding S.A.	74564	Crane International Capital S.à r.l.	74562
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	74558	Crilux S.A.	74592
Cashcloud AG	74558	Dassia S.A.	74586
Cassius S.à.r.l.	74558	Davmar S.à r.l.	74559
Cegus Investment S.A.	74564	Domaine Alice Hartmann S.A.	74566
Celange s.à.r.l.	74565	Dorafin S.A.	74566
Cem Lux S.à r.l.	74565	DWS Institutional	74563
Centuria Capital Luxembourg S.A.	74559	Edene Lux Invest S.A.	74567
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	74560	Edene Lux Invest S.à r.l.	74567
Ceris Commerz Consult S.A.	74566	Ets Wantz S.A.	74565
CherryMont S.A.	74560	goals and more	74557
City Living Luxembourg S.à r.l.	74566	Interstück S.A.	74556
CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial	74584	Kloeckner Holdings GP S.A.	74546
Clima-Participations S.à r.l.	74586	Lotsa Holding S.A.	74558
Clima-Participations S.à r.l.	74585	Lux-thermic S.à r.l.	74556
Cofimet S.A.	74587	Meridio Islamic Funds	74562
COMAT, Conter et Cie	74585	O.& C. Investments S.A., S.P.F.	74559
Comat Location	74585	Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. ..	74564
Comat Matériel S.à.r.l.	74585	PhotoTechLuxco 1 S.A.	74557
ComBenel S.à r.l.	74561	Pro-De S. à r.l.	74560
ComBenel S.à r.l.	74561	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.	74585

Kloeckner Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Liga Purina, a private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Kloeckner Holdings GP S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form. It may issue, by way of notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than onehalf of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have an interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders General Meeting of Shareholders.

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.3 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.4 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Association.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2012. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2013.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Sole Director for a period of one (1) year:

- Mr. Robert van't Hoef, Deputy Managing Director, born on 13 January 1958, in Schiedam, the Netherlands, residing in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2015.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Madame Liga Purina, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Kloekner Holdings GP S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe

B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque

Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.3 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.4 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., précitée	EUR 31.000	3.100.000	EUR 31.000
Total	EUR 31.000	3.100.000	EUR 31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2012. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Résolutions de l'associé unique

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- Décide de nommer la personne suivante Administrateur Unique pour une période d'un (1) an:
 - M. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., avec siège social au 2, Rue J. Hackin L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 124.782, comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Purina, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2012. Relation: DIE/2012/5582. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour copie conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012058325/563.

(120081882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 2 mai 2012:

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- DELOITTE Audit Sàrl, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RC Luxembourg B67895

Son mandat prendra fin lors la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012059372/14.

(120083497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Interstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.145.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 21 mai 2012, Monsieur Yannick KANTOR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de la société VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent, démissionnaire avec effet au 16 mai 2012.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 21 MAI 2012.

Pour: INTERSTÜCK S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012059231/15.

(120082902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Lux-thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 152.275.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2012

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1520 Luxembourg 23, rue Adolphe Fischer à L-1221 Luxembourg 207, rue de Beggen

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour extrait conforme

Vitor RAGONE

L'associé unique

Référence de publication: 2012059234/15.

(120083039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

L'adresse professionnelle de Monsieur Simon Barnes, administrateur de la Société, est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PhotoTechLuxco 1 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059239/13.

(120082937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

goals and more, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

La gérance

Référence de publication: 2012059257/11.

(120084266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Candara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059338/10.

(120083638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059339/10.

(120083478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.101.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Extrait rectificatif sur dépôt numéro L120057190 du 11 avril 2012

En date du 13 août 2010, l'associé de la Société HgCapital 5 (Nominees) Ltd. a changé sa dénomination en HgCapital Nominees Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059340/13.

(120084185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Lotsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.068.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

4. Sont ré-élus administrateurs, avec effet au 1^{er} avril 2012, Monsieur Eric LECLERC, président, et Madame Martine KAPP. Leur adresse professionnelle a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

5. A été ré-élu commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} avril 2012, Monsieur Pascal FABECK. Son adresse professionnelle a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012061439/21.

(120086769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Cashcloud AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 155.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059341/11.

(120083653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Cassius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cassius SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059342/11.

(120084277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012059343/10.

(120084254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

O. & C. Investments S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.529.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2012, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2012, LAC/2012/23277.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme "O. & C. INVESTMENTS S.A., S.P.F.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date 19 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 162 du 3 avril 1997. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2703 du 8 décembre 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1768 du 3 août 2011.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 16 mai 2012, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060298/22.

(120084659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.874.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

EXTRAIT

En date du 24 avril 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
- La nomination d'Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- La nomination de Frank Wagener, ayant son adresse à Maison 56, L-6837 Brouch / Wecker, en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059387/17.

(120084010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059344/10.

(120084539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

CherryMont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 162.705.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Eric LOMBAERT de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean-Philippe FOHAL, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Eric LOMBAERT.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Koen (Ludo) HERMANS, Rik VANDENBERGHE et Jean-Philippe FOHAL (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

D'autre part, l'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société anonyme ING LUXEMBOURG, ayant son siège social sis 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059346/19.

(120083948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pro-De S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.428.

L'an deux mille douze, le trente mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Denis PROBST, fondé de pouvoirs, né le 27 janvier 1951 à Luxembourg et domicilié à L-8030 Strassen, 90, rue du Kiem, ici représenté par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seule et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "Pro-De, S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 20, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 105.428, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant alors à Mersch, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 28 avril 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59'000.-), pour le porter de son montant actuel de deux-cent-soixante-dix-huit mille euros (EUR 278'000.-) à trois-cent-trente-sept mille euros (EUR 337'000.-), par la création et l'émission de deux-mille-trois-cent-soixante (2'360) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération.

L'associé unique déclare, par sa mandataire, souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer par apport en nature de deux-mille-quatre-cent-quarante-neuf (2'449) parts sociales, représentant 50,20 % de la société à responsabilité

limitée de droit luxembourgeois «Pro-Li S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 20 Rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 105.426.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Denis PROBST, apporteur, déclare, par sa mandataire que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées ;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 337'000.-(trois cent trente-sept mille euros), représenté par 13'480 (treize mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.450,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2012. Relation GRE/2012/1187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062175/60.

(120087414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que l'adresse de Monsieur Ignacio DELGADO JIMENEZ a été transférée à rue Pierre Joseph redoute n° 6, L-2435 BEGGEN, LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ComBenel S.à.r.l.

Référence de publication: 2012059347/11.

(120084154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que l'adresse de Madame Natalia DELGADO JIMENEZ a été transférée à rue marie curie n° 6, L-8049 STRASSEN, LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ComBenel S.à.r.l.

Référence de publication: 2012059348/11.

(120084154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 5.573.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012059349/11.

(120084321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Meridio Islamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.459.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 16. Mai 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 24. Mai 2012, LAC/2012/24114, dass die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital "MERIDIO ISLAMIC FUNDS", in Liquidation, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann, die gegründet wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2443 vom 16. Dezember 2009, zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 10. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 580 vom 6. März 2012.

Die Bücher der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren ab dem 16. Mai 2012, am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann hinterlegt bleiben.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Mai 2012.

Référence de publication: 2012061470/21.

(120087236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.425,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059350/13.

(120083906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Caesar Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L - 1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012059352/13.

(120083472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2012

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012061908/28.

(120087260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Conduit Savile Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.273.

—
1) Pursuant to a resolution of the Company's sole shareholder dated May 21st, 2012, Mr Ely Michel-Ruimy has resigned from his function of manager of the Company with effect as of May 21, 2012 and;

2) The sole shareholder has decided to appoint Mr. Geoffroy t'Serstevens, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as manager of the Company with effect as of May 21st, 2012 and for an undetermined period in replacement of Mr. Ely Michel-Ruimy.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1) Suite à une résolution de l'actionnaire unique de la Société datée du 21 mai 2012, il résulte que M. Ely Michel-Ruimy a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 21 mai 2012 et;

2) L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Geoffroy t'Serstevens, résident professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de la Société avec effet au 21 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Ely Michel-Ruimy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059373/19.

(120083977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 115.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059355/10.

(120084313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.945.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2012:

Reconnaissance de la démission des gérants suivants de la Société avec effet au 16 mai 2012:

- Madame Laura Carballo de sa position de gérante de classe B de la Société;
- Monsieur Frank Turner de sa position de gérant de classe B de la Société;
- Monsieur Gérard Kenneally de sa position de gérant de classe B de la Société;
- Monsieur Martijn Sinninghe Damste de sa position de gérant de classe A de la Société; et
- Madame Danielle Delnoije de sa position de gérante de classe A de la Société.

Nomination des personnes suivantes pour une période indéterminée avec effet au 16 mai 2012:

- Madame Sylvie Brossard, née le 26 août 1962, à Montréal, Canada, résidant professionnellement au 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada, comme gérante de classe A de la Société;
- Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de classe B de la Société; et
- Madame Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérante de classe B de la Société.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Sylvie Brossard comme gérante de classe A de la Société;
- Christophe Maillard comme gérant de classe B de la Société; et
- Marjorie Allo comme gérante de classe B de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062143/28.

(120088005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 74.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059356/10.

(120084110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Cegus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.140.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059357/9.

(120083918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Celange s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 41.475.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059358/9.

(120083916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, extraordinairement en date du 21 mai 2012 à 11.30 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Henri REDING de son poste d'administrateur.

L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 30 juin 2011 de nommer en remplacement jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2017, Monsieur Romain ANEN, né le 24.02.1950 à Esch/Alzette, demeurant à L-4432 Soleuvre, 75, rue des Champs.

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration du 30 juin 2011 de renouveler jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017 les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Henri LOMMEL, administrateur et président, né le 25.01.1970 à Luxembourg (L), demeurant à L-7420 Cruchten, Buurghaff

Monsieur Joseph JUNGEN, administrateur et administrateur-délégué, né le 7.05.1952 à Pétange (L), demeurant à L-4986 Sanem, 27, rue du Moulin

Monsieur Albert AUDRY, administrateur, né le 25.03.1952 à Luxembourg (L), demeurant à L-5680 Dalheim, 30, Kettengaass

L'assemblée générale révoque le mandat du commissaire aux comptes FIDEWA AUDIT S.A. et nomme en remplacement la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.589, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012063058/26.

(120088919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Cem Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.035.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 25 avril 2012 que:

- Messieurs Riccardo MORALDI, Andrea DE MARIA, Vincent WILLEMS et Herman MOORS ont démissionné de leur poste de Gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059359/13.

(120083944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ceris Commerz Consult S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mars 2012:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
CERIS COMMERZ CONSULT S.A.

Référence de publication: 2012059360/12.

(120083838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.666.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012059361/10.

(120083625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Domaine Alice Hartmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.948.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 7 mai 2012, que les mandats des Administrateurs:

- Monsieur WEISMANN Friedrich, né le 22 mars 1948 à Zürich en Suisse, demeurant 34, Rütistrasse SZ-8702 Zollikon;
 - Monsieur WESNER Pierre, né le 18 mars 1952 à Grevenmacher, demeurant 33, Rue Hicht L-6212 Consdorf;
 - Monsieur GODART Jean, né le 7 avril 1950 à Luxembourg, demeurant 18, Rainstrasse SZ-8808 Pfaeffikon;
- ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de:

- Benoy Kartheiser Management S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 33 849 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012059398/19.

(120083780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

—
Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2012 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 31 janvier 2012 sous le n° L120018593

Monsieur DONATI Régis et Monsieur CROTTI Renzo sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
DORAFIN S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2012059401/16.

(120083603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

**Edene Lux Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Edene Lux Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 156.403.

The year two thousand twelve, the sixteenth day of April

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of EDENE LUX INVEST S.À.R.L, a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 8th October 2010, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.403 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2684, page 128805 dated 7 December 2010. The Articles have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg dated 15 April 2011 published in the Memorial under number 1733, page 83179, dated 30 July 2011.

The Meeting of the Company elects as chairman, Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Sara Lecomte, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Shareholders") are shown on an attendance list. The attendance list and proxies, once signed by the notary appearing will remain attached and will be recorded with the deed.

II. The attendance list shows that Existing Shareholder (as such term is defined below), holding all the twenty one thousand (21,000) shares representing the whole share capital of the Company is represented at the meeting by proxies. All represented Shareholders have declared that they have been duly convened to the meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Create two classes of shares: ordinary class "A" shares (the "Class A Shares") and non-voting preferred class "B" shares (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares referred as to "New Shares").

2. Convert existing twenty-one thousand (21,000) Company's shares into Class A Shares (the "Converted Shares") and decide on the rights attached to the Converted Shares and New Shares.

3. Increase of the share capital of the Company by a total amount of (i) four thousand American dollars (USD 4,000.-) by creating and issuing a total of four thousand (4,000) Class A Shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-) and (ii) twenty-five thousand American dollars (USD 25,000.-) by creating and issuing a total of twenty-five thousand (25,000) Class B Shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-), in order to raise it from its current amount of twenty-one thousand American dollars (USD 21,000.-) to fifty thousand American dollars (USD 50,000.-), and to be divided as follows:

	Stichting Baltic Perspective (Existing Shareholder)	Lorino (Overseas) Limited (New Shareholder)
Converted Shares	21,000	-
Class A Shares	4,000	-
Class B Shares	-	25,000
Total	25,000	25,000
Subscription price (USD) (to be paid by way of contribution in cash)	4,000.-	650,099.26 (whereof USD 25,000.-)

corresponds to the
nominal value of the shares
and USD 625,099.26
corresponds to the
share premium

Subscription and payment for the New Shares.

4. Change of the legal form of the Company to transform the private limited liability company (S.à r.l.) into a public limited liability company (S.A.) (the "S.A.")

5. Change the current Company's denomination to "Edene Lux Invest S.A."

6. Convert the Class A Shares and the Class B Shares, together referring to as the New Shares and the Converted Shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) into the Class A Shares and the Class B Shares, together referring to as the New Shares and the Converted Shares of the public limited liability company (société anonyme).

7. Discharge the managers of the Company.

8. Appoint the members of the board of directors and the statutory auditor of the S.A.

9. Restate the Company's Articles in order to reflect the above mentioned items of the agenda.

10. Update of the register of shares of the S.A. in order to the above mentioned items of the agenda with power and authority given to any director of the S.A. to proceed on behalf of the S.A. to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the S.A..

11. Miscellaneous.

VI. Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create two classes of shares: ordinary class "A" shares (the "Class A Shares") and non-voting preferred class "B" shares (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares referred as to "New Shares").

Second resolution

The Meeting resolves to convert existing twenty-one thousand (21,000) Company's shares into Class A Shares (the "Converted Shares") with the consequence that Existing Shareholder, holder of these twenty-one thousand (21,000) Company's shares, receives in exchange the Converted Shares.

The Meeting decide on the rights attached to the Class A Shares and Class B Shares, which are following:

a) all Converted Shares and newly issued Class A Shares having the same features as the existing shares of the Company (to be subscribed by the Existing Shareholder); and

b) newly issued Class B Shares enjoying all the rights conferred by article 44 of the Law 1915 and entitled to an annual preferred dividend amounting to 10 % calculated on the total that constitutes their nominal value and the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber during the issue of the Class B Shares (to be subscribed by the New Shareholder).

Each preferred Class B Share gives right to an annual preferred dividend equal to 10 % calculated on the total that constitutes its nominal value and the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber during the issue of such share. In the event the class B shares are repurchased, in conformity with the Articles and the Law, on a date which is not an anniversary date of the issuance of the Class B Shares to be so repurchased, the calculation of the preferred dividend for the financial year in progress shall be done on a pro rata basis as to the days elapsed from the beginning of the financial year in process until the effective date of the repurchase of the shares at issue.

Such preferred dividend is not cumulative, meaning that the holder of the Class B Shares shall, during posterior financial years, not recover the preferred dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no or insufficient realised or distributable profits.

Therefore, should the result of a financial year does not enable to integrally pay the preferred dividend for the Class B Shares, the unpaid fraction of the preferred dividend of a year shall not be added to the dividend to be paid in the subsequent years. In addition, the Class B Shares do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Class A Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of (i) four thousand American dollars (USD 4,000.-) by creating and issuing a total of four thousand (4,000) Class A Shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-), and (ii) twenty-five thousand American dollars (USD 25,000.-) by creating and issuing a total of twenty-five thousand (25,000) Class B Shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-), in order to raise it from its current amount of twenty-one thousand American dollars (USD 21,000.-) to fifty thousand American dollars (USD 50,000.-), and to be divided as follows:

Stichting Lorino (Overseas)

	Baltic Perspective (Existing Shareholder)	Limited (New Shareholder)
Converted Shares	21,000	-
Class A Shares	4,000	-
Class B Shares	-	25,000
Total	25,000	25,000
Subscription price (USD) (to be paid by way of contribution in cash)	4,000.-	650,099.26 (whereof USD 25,000.- corresponds to the nominal value of the shares and USD 625,099.26 corresponds to the share premium)

Subscriptions and Payments

Stichting Baltic Perspective, a Dutch foundation (the "Existing Shareholder") incorporated and existing under the laws of the Netherlands and registered with the Handelsregister van de Kamers van Koophandel under number 51573296, having its corporate seal in Amsterdam, Netherlands and its principal place of management and control of the business at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, fully subscribes and pays up for four thousand American dollars (USD 4,000.-) new Class A shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-) in the Company to be issued without the share premium; and

Lorino (Overseas) Limited, a Cyprus private limited liability company (the "New Shareholder") incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with the Dep. of the Registrar of Companies & Official Receiver under number HE 126923, having its registered office at Julia House, 3, Themistocles Dervis Street, CY - 1066 Nicosia, Cyprus, fully subscribes and pays up for twenty-five thousand American dollars (USD 25,000.-) new Class B shares each having a par value of one American dollar (USD 1.-) in the Company to be issued with the share premium amounting to six hundred twenty five thousand ninety nine American dollars and twenty six cents (USD 625,099.26) for a total issue price of six hundred fifty thousand ninety nine American dollars and twenty six cents (USD 650,099.26) paid by it through a contribution in cash; proof that the six hundred fifty thousand ninety nine American dollars and twenty six cents (USD 650,099.26) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company to transform the private limited liability company (S.à r.l.) into a public limited liability company (S.A.).

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (a) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law 1915"), this change of legal form has been verified by Everard & Klein the independent auditor in Itzig, in a report dated April 13, 2012 represented by Mr. Roland Klein, and which concludes as follows:

Conclusion

«A notre avis sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observations à formuler sur la description et la valeur de la transformation envisage ainsi que sur le rapport d'une action de la société anonyme pour une part de l'ancienne société à responsabilité limitée»

This report will remain attached, signed ne varietur by the appearing.

Fifth resolution

The Meeting resolves to change the denomination of the Company, which shall read now as "Edene Lux Invest S.A.".

Sixth resolution

The Meeting resolves to convert the Class A Shares and the Class B Shares, together referring to as the New Shares and the Converted Shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) into the Class A Shares and the Class B Shares, together referring to as the New Shares and the Converted Shares of the public limited liability company (société anonyme).

Seventh resolution

The Meeting resolves to grant a discharge to the Company's managers in respect of the performance of their duties as the managers of the Company up to their resignation to this day.

Eighth resolution

The Meeting resolves to set the number of directors of the S.A. to three (3), which are appointed until the next annual general meeting to be held in Luxembourg in 2012, and are:

a) Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg (Class A Director);

b) Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Class B Director); and

c) Mr. Benoit BAUDUIN, born in Messancy (Belgium) on March 31st, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Class B Director).

Furthermore, the Meeting resolves, in accordance with the requirements of the Law 1915, to appoint until the next annual general meeting to be held in Luxembourg in 2012 as statutory auditor REVICONSULT SARL, having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to fully restate the Articles of the Company in order to reflect among other the above change of the legal form of the Company and the drawing up of new articles of association to be read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name “EDENE LUX INVEST S.A.” (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand American dollars (USD 50,000.-) consisting of fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one American dollar (USD 1.-) each.
- 5.2. The Company's corporate capital is divided into twenty five thousand (25,000) ordinary Class A shares issued without share premium (the "Class A Shares") and twenty five thousand (25,000) non-voting preferred Class B shares issued with a total share premium amounting up to six hundred twenty five thousand ninety nine American dollars and twenty six cents (USD 625,099.26) (the "Class B Shares").
- 5.3. In case of repurchase of the Class B Shares or in the event of a liquidation of the Company, the holders of the Class B Shares shall be paid an amount equal to the sum of (i) the nominal value of each share, (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for each of such Class B Shares and (iii) the preferred dividend that the holder of the Class B Shares did not receive during the financial year of the repurchase as increased by the undistributed profits that were not paid to the holder of the Class B Shares despite there being sufficient distributable profits available in previous years. The partial or entire repurchase of the class B shares shall be realised in the frame of a capital decrease of the Company corresponding to the nominal amount of the repurchased class B shares, this capital decrease for the partial or entire repurchase of the class B shares being operated pursuant to the Articles and the Law.
- 5.4. Each preferred Class B Share gives right to an annual preferred dividend equal to 10 % calculated on the total that constitutes its nominal value and the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber during the issue of such share. In the event the class B shares are repurchased, in conformity with the Articles and the Law, on a date which is not an anniversary date of the issuance of the Class B Shares to be so repurchased, the calculation of the preferred dividend for the financial year in progress shall be done on a pro rata basis as to the days elapsed from the beginning of the financial year in process until the effective date of the repurchase of the shares at issue.
- 5.5. Such preferred dividend is not cumulative, having the meaning that the holder of the preferred Class B Shares shall, during posterior financial years, not recover the preferred dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realised nor distributed profit.
- 5.6. Therefore, should the result of a financial year not enable to integrally pay the preferred dividend for the Class B Shares the unpaid fraction of the preferred dividend of a year shall not be paid in the subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the preferred class B shares in such hypothesis. In case the general meeting of the shareholders would not have decided to pay dividend despite the existence of sufficient distributable profit, the unpaid preferred dividend of that year shall be paid in the subsequent years. The recovery of these dividends is not limited in time. However, the preferred Class B Shares do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Class A Shares.
- 5.7 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
- 6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be re-elected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and

speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares (including the respective share premium payment made for the subscription of the shares) held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Tenth resolution

The Meeting resolves to update the register of shares of the S.A. in order to the above mentioned items of the agenda with power and authority given to any director of the S.A. to proceed on behalf of the S.A. to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the S.A..

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le seize avril,

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée") de EDENE LUX INVEST S.À.R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte du notaire en date du 8 octobre 2010 ayant son siège au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.403 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2684, page 128805 le 7 décembre 2010. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2011 et publiés au Mémorial sous le numéro 1733, page 83179, en date du 30 juillet 2011.

L'Assemblée élit comme président Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance et l'Assemblée élit comme scrutateur, Mme. Sara Lecomte clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des associés représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Associés") sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence avec les procurations une fois signées par le notaire apparent seront annexées et enregistrées avec l'acte.

II. La liste de présence montre que l'Associé Existant détenant toutes les vingt et une mille (21.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est représentés à l'Assemblée par des mandataires. Tous les Associés représentés ont déclaré qu'ils ont été dûment convoqués à l'Assemblée en conformité avec les conditions requises par les lois luxembourgeoises. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création des deux classes de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A") et parts sociales préférentielles sans droit de vote de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B", ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A les "Nouvelles Parts Sociales").

2. Conversion de vingt et une mille (21.000) de parts sociales de la Société en parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales Converties") et résolution sur les droits attachés aux Parts Sociales Converties et Parts Sociales Nouvelles.

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant total de (i) quatre mille dollars américains (USD 4.000) en créant et émettant un total de quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie A chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) et (ii) vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) en créant et émettant un total de vingt-cinq mille (USD 25.000) Parts Sociales de Catégorie B chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), afin de pouvoir l'augmenter de son montant actuel de vingt et une mille dollars américains (USD 21.000) à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) à répartir comme suit:

	Stichting Baltic Perspective (Associé Existant)	Lorino (Overseas) Limited (Nouvel Associé)
Parts Sociales Converties	21,000	-
Parts Sociales de Catégorie A	4,000	-
Parts Sociales de Catégorie B	-	25,000
Total	25,000	25,000
Prix de souscription (USD) (devant être payées par apport en numéraire)	4,000.-	650.099,26 (dont USD 25.000 correspond à la valeur nominale des parts sociales et USD 625.099,26 correspond à la prime d'émission)

Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

4. Changement de la forme juridique de la Société afin de transformer la société privée à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) (la "S.A.").

5. Changement de la dénomination actuelle de la Société en "Edene Lux Invest S.A."

6. Conversion des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B, ensemble constituant les Nouvelles Parts Sociales, et des Part Sociales Converties de la société à responsabilité limitée en des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B, ensemble constituant les Nouvelles Actions, et en des Actions Converties de la société anonyme.

7. Décharge aux gérants de la Société.

8. Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la S.A.

9. Refonte complète des Statuts de la Société afin de refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour.

10. Mise à jour du registre des actions de la S.A. afin de refléter les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tout administrateur de la S.A. afin de procéder au nom de la S.A. à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre de la S.A.

11. Divers.

IV. Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer les deux classes de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A") et parts sociales préférentielles sans droit de vote de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B", ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les vingt et une mille (21.000) parts sociales de la Société dans les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales Converties") avec la conséquence que l'Associé Existant, détenteur de ces vingt et une mille (21.000) parts sociales de la Société, reçoit en échange des Parts Sociales Converties.

L'Assemblée résout sur les droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie A et Parts Sociales de Catégorie B, qui sont les suivantes:

a) toutes les Parts Sociales Converties et les Parts Sociales de Catégorie A nouvellement émises ont les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société et sont à être souscrites par l'Associé Existant; et

b) Les Parts Sociales de Catégorie B nouvellement émises bénéficient de tous les droits conférés par l'article 44 de la Loi de 1915 et ont droit à un dividende préférentiel annuel s'élevant à dix pourcents (10%) calculés sur un total constitué par leurs valeurs nominales et le montant de la prime d'émission contributive ou versée par le souscripteur lors de l'émission des Parts Sociales de Catégorie B (sont à être souscrites par le Nouvel Associé).

Chaque Action préférentielle de Catégorie B donne droit à un dividende préférentiel annuel égal à dix pourcents (10%) calculés sur un total constitué par sa valeur nominale et le montant de la prime d'émission contributive ou versée par le souscripteur lors de l'émission de telle action. Dans le cas où, conformément aux Statuts et à la Loi, les Parts Sociales de Catégorie B sont rachetées à une date qui n'est pas la date anniversaire de l'émission des Parts Sociales de Catégorie B devant être ainsi rachetées, le calcul de dividende préférentiel pour l'exercice comptable en cours doit être fait sur une base pro rata pour les jours écoulés depuis le début de l'exercice comptable en cours jusqu'à la date effective du rachat des parts sociales à émettre.

Tel dividende préférentiel n'est pas cumulatif, ce qui a pour conséquence que le détenteur des Parts Sociales de Catégorie B ne récupérera pas, au cours des exercices comptables postérieurs, le dividende préférentiel qu'il ne pouvait pas recevoir durant les exercices comptables précédents, pendant lesquels les bénéfices distribuables étaient insuffisamment réalisés ou bien il n'y avait pas de bénéfices distribuables.

Par conséquent, si le résultat d'un exercice comptable ne permet pas le versement du dividende préférentiel pour les Parts Sociales de Catégorie B intégralement, la fraction non payée du dividende préférentiel de cet exercice comptable ne peut être ajoutée au dividende à payer pour les exercices comptables subséquents. En outre, les Parts Sociales de Catégorie B ne donnent pas droit à un paiement supplémentaire d'un dividende ordinaire qui est réservé aux Parts Sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de (i) quatre mille dollars américains (USD 4.000) en créant et émettant un total de quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie A chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) et (ii) vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) en créant et émettant un total de vingt-cinq mille (USD 25.000) Parts Sociales de Catégorie B chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), afin de pouvoir l'augmenter de son montant actuel de vingt et une mille dollars américains (USD 21.000) à cinquante mille dollars américains (USD 50.000) à répartir comme suit:

	Stichting Baltic Perspective (Associé Existant)	Lorino (Overseas) Limited (Nouvel Associé)
Parts Sociales Converties	21,000	-
Parts Sociales de Catégorie A	4,000	-
Parts Sociales de Catégorie B	-	25,000
Total	25,000	25,000
Prix de souscription (USD) (devant être payées par apport en numéraire)	4,000.-	650.099,26 (dont USD 25.000 correspond à la valeur nominale des parts sociales et USD 625.099,26 correspond à la prime d'émission)

Souscriptions et Paiements

Les personnes suivantes déclarent souscrire et payer les Nouvelles Parts Sociales ainsi que les primes d'émission comme il suit:

Stichting Baltic Perspective, une fondation néerlandaise ("Associé Existant") constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas et enregistrée auprès du Handelsregister van de Kammers Koophandel sous le numéro 51573296 van, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et sa principale place de la gestion et du contrôle d'affaires au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, souscrit et libère intégralement quatre mille dollars américains (USD 4.000.-) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) dans la Société à émettre sans prime d'émission, et

Lorino (Overseas) Limited, une société privée à responsabilité limitée chypriote (le "Nouvel Associé") constituée et existant selon les lois de la Chypre et immatriculée auprès du Dep. of the Registrar of Companies & Official Receiver sous le numéro HE 126923, ayant son siège social au 3, rue Themistocles Dervis, Julia House, CY - 1066 Nicosia, Chypre, souscrit et libère intégralement vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) dans la Société à émettre avec prime d'émission s'élevant à six cents vingt cinq mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt six cents (USD 625.099,26) pour un prix d'émission total de six cents cinquante mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt six cents (USD 650.099,26) payés par apport en numéraire, la preuve que la somme de six cents cinquante mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt six cents (USD 650.099,26) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société afin de transformer la société privée à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (a) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi 1915"), ce changement de forme juridique a été vérifiée par Everard & Klein réviseur d'entreprise à Itzig, représenté par M. Roland Klein dans un rapport du 13 avril 2012 qui conclut comme suit:

Conclusion

«A notre avis sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observations à formuler sur la description et la valeur de la transformation envisage ainsi que sur le rapport d'une action de la société anonyme pour une part de l'ancienne société à responsabilité limitée" Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société, qui désormais sera lu comme "Edene Lux Invest SA".

Sixième résolution

L'Assemblée décide de convertir des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B, ensemble constituant les Nouvelles Parts Sociales, et des Part Sociales Converties de la société à responsabilité limitée en des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B, ensemble constituant les Nouvelles Actions, et en des Actions Converties de la société anonyme.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge aux gestionnaires de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions en tant que gestionnaires de la Société jusqu'à leur résignation à ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs de la S.A. au nombre de trois (3), qui sont nommés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra à Luxembourg en 2012 et sont les suivants:

a) M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg (Administrateur de Catégorie A);

b) M. Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Administrateurs de Catégorie B); et

c) M. Benoit BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (Administrateurs de Catégorie B).

Par ailleurs, l'Assemblée décide, conformément aux exigences de la Loi 1915, de nommer jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra à Luxembourg en 2012 comme commissaire aux comptes REVICONCONSULT SARL ayant son siège social au in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, R.C.S. Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.103.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter, entre autres, le changement de la forme juridique de la Société et afin d'établir les nouveaux statuts qui doivent désormais être lu comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «EDENE LUX INVEST S.A» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Capital social de la Société est divisé en vingt cinq mille (25.000) actions ordinaires de catégorie A émises sans prime d'émission (les «Actions de Catégorie A») et vingt-cinq mille (25.000) actions préférentielles sans droit de vote de

catégorie B émises avec une prime d'émission totale s'élevant jusqu'à six cents vingt cinq mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et vingt six cents (USD 625.099,26) (les «Actions de Catégorie B»).

5.3 En cas de rachat des Actions de Catégorie B ou dans le cas d'une liquidation de la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie B doivent être payés un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de chaque action, (ii) le montant de la prime d'émission contributive ou versée par le souscripteur pour chacune de telles Actions de Catégorie B et (iii) le dividende préférentiel que le détenteur des Actions de Catégorie B n'a pas reçu durant l'exercice comptable du rachat, majoré par les bénéfices non distribués qui n'ont pas été versés au détenteur des Actions de Catégorie B malgré la suffisance de tels bénéfices distribuables pendant les exercices comptables précédents. Le rachat partiel ou entier des Actions de Catégorie B doit être réalisé dans le cadre d'une réduction du capital de la Société et doit correspondre à la valeur nominale des Actions de Catégorie B ainsi rachetées. Telle réduction du capital par le rachat partiel ou entier des Actions de Catégorie B doit être effectuée en conformité avec les Statuts et la Loi.

5.4 Chaque Action préférentielle de Catégorie B donne droit à un dividende préférentiel annuel égal à dix pourcents (10%) calculés sur un total constitué par sa valeur nominale et le montant de la prime d'émission contributive ou versée par le souscripteur lors de l'émission de cette action. Dans le cas où, conformément aux Statuts et à la Loi, les Actions de Catégorie B sont rachetées à une date qui n'est pas la date anniversaire de l'émission des Actions de Catégorie B devant être ainsi rachetées, calcul du dividende préférentiel pour l'exercice comptable en cours doit être fait sur une base pro rata pour les jours écoulés depuis le début de l'exercice comptable en cours jusqu'à la date effective du rachat des actions à émettre.

5.5 Tel dividende préférentiel n'est pas cumulatif, ce qui a pour conséquence que le détenteur des actions préférentielles de Catégorie B ne récupérera pas, au cours des exercices comptables postérieurs, le dividende préférentiel qu'il ne pouvait pas recevoir durant les exercices comptables précédents, pendant lesquels les bénéfices distribuables n'étaient réalisés, ni distribués.

5.6 Par conséquent, si le résultat d'un exercice comptable ne permet pas le versement du dividende préférentiel pour les Actions de Catégorie B intégralement, la fraction non payée du dividende préférentiel de cet exercice comptable ne peut être payé durant les exercices comptables subséquents et ne porte pas, dans une telle hypothèse, de préjudice à d'autres droits attachés aux Actions préférentielles de Catégorie. Au cas où l'assemblée générale des actionnaires n'aurait pas décidé de payer des dividendes malgré l'existence de bénéfices distribuables suffisants, le dividende préférentiel de cet exercice comptable ainsi impayé doit être versé durant les exercices comptables subséquents. La récupération de tels dividendes n'est pas limitée dans le temps. Toutefois, les Actions préférentielles de Catégorie B ne donnent pas droit à un paiement supplémentaire d'un dividende ordinaire qui est réservé aux Actions de Catégorie.»

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être

révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société. 9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit

d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondateurs de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondateurs de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions (y compris le paiement respectif de la prime d'émission effectué pour la souscription des actions) que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour le registre des actions de la S.A. afin de refléter les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tout administrateur de la S.A. afin de procéder au nom de la S.A. à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre de la S.A..

Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés approximativement trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'Assemblée, l'Assemblée est close.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite aux parties comparantes, qui sont connues par le notaire par leurs noms de famille, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17680. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012055601/983.

(120078158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAVIS EQUILIBRIUM S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012059362/13.

(120083743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.525.

EXTRAIT

En date du 14 mai 2012, l'associé unique de la Société, Rowan S116E#3, Inc., une société constituée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, a transféré la totalité des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et enregistrée auprès du Gibraltar Companies Registry sous le numéro 101698.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 14 mai 2012 comme suit:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited: 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012061747/21.

(120086780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 42.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059365/10.

(120084312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Comat Location, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 40.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059367/10.

(120084151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Comat Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 31.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059368/10.

(120084150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

COMAT, Conter et Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 10.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012059369/10.

(120084152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Dassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.607.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 avril 2012

Résolutions:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Noël DIDIER en tant que Président du Conseil d'Administration

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012059386/14.

(120084237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Corporate Support and Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.986.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059377/9.

(120084081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

—
Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINDUS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012059371/12.

(120083639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Clima-Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 42.641.

—
L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1) Madame Sylviane Courtois, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Joseph Theysen, gérant de sociétés, demeurant à L-6922 Berg, 13, rue du Château et

- Madame Françoise Gelhausen, chargée de cours, épouse de Monsieur Joseph Theysen, demeurant à L-6922 Berg, 13, rue du Château,

en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées à elle.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties agissant en ses dites qualités et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite mandataire agissant en ses dites qualités déclare que les personnes pré-mentionnées sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CLIMAPARTICIPATIONS S.A R.L., établie et ayant son siège social à L-5887 Alzingen, 2, rue Jean Steichen, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 161 du 15 avril 1993, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42641.

Les statuts de la société ont été modifiés une première fois au terme d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 56 du 1^{er} février 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés une seconde fois au terme d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 172 du 25 janvier 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés une troisième fois au terme d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 105 du 15 janvier 2010.

Ensuite la comparante agissant en ses dites qualités et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5887 Alzingen, 2, rue Jean Steichen à L-4149 Esch-sur-Alzette, 14 Op den Drieschen, Z.I. «Um Monkeler», de sorte que dorénavant le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Le deuxième alinéa de cet article reste inchangé.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont tous à charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Courtois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2012. Relation: EAC/2012/6472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059364/53.

(120083955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Cofimet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 15, rue St Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 168.880.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean OSWALD, demeurant au 3, impasse de la Forêt, F57310 Rurange-les-Thionville, ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 mai 2012,

2. Madame Catherine OSWALD, demeurant au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-les-Thionville, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 mai 2012,

3. Mademoiselle Emilie OSWALD, demeurant au 25, rue Antoine Godart, L-1633 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 mai 2012,

4. Mademoiselle Charlotte OSWALD, demeurant au 15, rue St Willibrord, L-2729 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 mai 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COFIMET S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 9 mai 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration de la société sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Jean OSWALD, prénommé	775	7.7750
2. Catherine OSWALD, prénommée	775	7.750
3. Emilie OSWALD, prénommée	775	7.750
4. Charlotte OSWALD, prénommée	775	7.750
TOTAUX	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Jean OSWALD, administrateur, né le 1^{er} mai 1958 à Marange-Silvange (France), demeurant au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-les-Thionville;

Administrateurs de catégorie B:

2. Madame Catherine OSWALD, employée de bureau, née le 29 janvier 1958 à Metz (France), demeurant au 3, impasse de la Forêt, F-57310 Rurange-les-Thionville;

3. Mademoiselle Emilie OSWALD, responsable commerciale, née le 24 mai 1985 à Metz (France), demeurant au 25, rue Antoine Godart, L-1633 Luxembourg;

4. Mademoiselle Charlotte OSWALD, "fonctional consultant", née le 16 mars 1987 à Metz (France), demeurant au 15, rue St Willibrord, L-2729 Luxembourg.

Monsieur Jean OSWALD est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue St Willibrord, L-2729 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Luc HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2012. Relation GRE/2012/1668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059366/213.

(120083885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Cowell Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 33.949.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012059378/13.

(120083607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Crilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommerscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 41.305.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012059379/12.

(120084223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue le 25 avril 2012:

Monsieur Robert Verrion a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 24 avril 2012.

Monsieur David Rees, né le 29 avril 1959 à Luton, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 4^{ème} étage, Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres W1J 6BX, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 24 avril 2012.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jan Vanhoutte, en tant que gérant;
- Claude François Gustave Elsen, en tant que gérant;
- Shaun Michael Mills, en tant que gérant;
- Jack Colbourne, en tant que gérant;
- Jean-Bastien Auger, en tant que gérant; et
- David Rees, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061763/21.

(120087680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Blue Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 76.614.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 3 mai 2012 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Eric DEPIESSE, demeurant à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest, né le 12.01.1964 à Saint-Josse-ten-Noode (B), Administrateur et Administrateur-délégué,

Monsieur Yves MATTHYS, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare, né le 18.03.1947 à Etterbeek (B), Administrateur

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, demeurant à B-6761 Latour, 25, rue du 24 Août, né le 5.05.1956 à Uccle (B), Administrateur.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Roger BRONDELET, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy, né le 20 février 1948 à Etterbeek (B), est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012062959/22.

(120088928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.